



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-sept le **vingt-huit mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
21 mars 2017	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	25

Présents :

JP. MEUR, **Maire**,

J. CARRÉ, A. BERCHON, F. DELATTRE, M. PEUREUX, M. BRUN, MC. MORTIER P. LAVRENTIEFF, MC. KARNAY, **adjoints**,

M. CHARLOT, C. DERCHAIN, M. BOURDY, C. LEPETIT, I. OSSENI, N. LEBON, P. BOURILLON, E. CIRET, C. THIROUX, R. ARNOULD-LAURENT, S. IAFRATE, V. PUJOL, M. GESBERT A. GIARMANA, **Conseillers Municipaux**,

Absents représentés :

N. BOULLIÉ pouvoir à P. BOURILLON
C. JOUAN pouvoir à N. LEBON

Absente excusée :

N. MICHARD.

Absents :

S. REGNAULT, R. BLANCHET, J. CLOIREC

Secrétaire de séance

F. DELATTRE

**Compte de Gestion 2016 :
Adoption**

2017D17

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver le dit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Mme. WACONGNE, Trésorière de PALAISEAU, est conforme aux écritures comptables tenues par la M14 « Ville ».

**Compte Administratif 2016 :
Adoption**

2017D18

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2016;

VU le Budget primitif 2016 voté le 22 mars 2016 par le Conseil municipal ;

VU la Décision modificative n°2016-1 votée le 28 juin 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-2 votée le 28 juin 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-3 votée le 08 septembre 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-4 votée le 13 décembre 2016 par le Conseil municipal;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

CONSIDÉRANT le Compte de gestion 2016 établi par Madame WACONGNE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote,

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la Présidence de Monsieur BRUN

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le Compte Administratif 2016 « Ville », lequel peut se résumer ainsi :

€	
Section de Fonctionnement	
Dépenses 2016	8 576 207,04
Recettes 2016	9 744 665,00
Résultat 2016	1 168 457,96
Résultat de clôture 2016 à affecter	1 168 457,96
Section d'Investissement	
Dépenses 2016	3 221 817,42
Recettes 2016	4 151 246,53
Résultat 2016	929 429,11
Reprise déficit 2015	-2 166 493,63
Solde d'exécution d'investissement 2016	-1 237 064,52
Restes à réaliser	
Dépenses	275 362,39
Recettes	1 347 826,62
Solde des Restes à réaliser	1 072 464,23
Résultats de clôture	- 68 606,56€

Affectation des résultats 2016

2017D19

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2016;

VU le Budget primitif 2016 voté le 22 mars 2016 par le Conseil municipal ;

VU la Décision modificative n°2016-1 votée le 28 juin 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-2 votée le 28 juin 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-3 votée le 08 septembre 2016 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2016-4 votée le 13 décembre 2016 par le Conseil municipal;

VU le Compte Administratif adopté le 28 mars 2017 par le Conseil municipal;

VU la concordance des balances des comptes du budget pour l'exercice 2016 présentée par le comptable et l'ordonnateur ;

VU les résultats de l'exercice 2016 visés par le comptable ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

PREND ACTE des résultats 2016 du Compte Administratif arrêté comme suit :

€

Section de Fonctionnement	
Dépenses 2016	8 576 207,04
Recettes 2016	9 744 665,00
Résultat 2016	1 168 457,96
Résultat de clôture 2016 à affecter	1 168 457,96
Section d'Investissement	
Dépenses 2016	3 221 817,42
Recettes 2016	4 151 246,53
Résultat 2016	929 429,11
Reprise déficit 2015	-2 166 493,63
Solde d'exécution d'investissement 2016	-1 237 064,52
Restes à réaliser	
Dépenses	275 362,39
Recettes	1 347 826,62
Solde des Restes à réaliser	1 072 464,23
Résultats de clôture	- 68 606,56€

DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

Dépense d'INV	Article 001 - Résultat d'investissement reporté	- 1 237 064,52
Recette d'INV	Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 168 457,96

**Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales :
Maintien des taux de la fiscalité locale**

2017D20

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU le projet de budget primitif 2017,

CONSIDERANT que conformément à la loi du 10 janvier 1980, le vote par le Conseil Municipal des taux d'imposition relatifs aux contributions directes locales intervient au vu de l'état 1259 transmis par l'administration fiscale, portant notification des bases communales et au regard des objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires ainsi que des prévisions établies dans le budget primitif,

CONSIDERANT les dépenses prévisionnelles et la proposition de maintenir les taux d'imposition, soit un produit fiscal attendu estimé à 4 979 855€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

FIXE les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2017 à :

Taxe d'habitation 16,83 %

Taxe foncier bâti 23,37 %

Taxe foncier non bâti 95,16 %

ARRETE le produit fiscal attendu à 4 979 855€, prévu à l'article 73111 du budget primitif 2017.

**Budget Primitif 2017 :
Approbation**

2017D21

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14,

VU la Commission Finances en date du 10 mars 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 21 mars 2017 relative au débat et au vote sur les orientations budgétaires 2017,

VU le projet de budget primitif 2017 présenté au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

ADOpte le budget primitif 2017 « Ville » arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	2 238 249,16
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 153 984,00
014 - Atténuations de produits	0
65 - Autres charges de gestion courante	538 612,00
66 - Charges financières	357 908,53
67 - Charges exceptionnelles	48 651,00
68 - Dotation aux amortissements et provisions	12 783,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 350 187,69
023 - Virement à la section d'investissement	828 413,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 407,31
Total dépense d'ordre de fonctionnement	1 049 820,31
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 400 008,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	
013 - Atténuations de charges	145 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	799 708,92
73 - Impôts et taxes	7 175 685,08
74 - Dotations, subventions et participations	1 148 992,78
75 - Autres produits de gestion courante	60 611,22
76 - Produits financiers	10
77 - Produits exceptionnels	20 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	9 350 008,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 400 008,00

INVESTISSEMENT DEPENSES		
001	- RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 237 064,52
040	- OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	182 034,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 210 905,20
204	- SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		1 465 273,28
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 215 991,00

INVESTISSEMENT RECETTES		
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	828 413,00
040	- OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	221 407,31
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	538 000,11
1068	- EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 168 457,96
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	897 826,62
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	560 886,00
165	- DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	- SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 215 991,00

**Cotisation pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique
de la Vallée de l'Yvette :
Montant et mode de recouvrement**

2017D22

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette laisse le choix aux communes membres quant au mode de recouvrement de la cotisation annuelle, soit par inscription budgétaire, soit par fiscalisation ou bien les deux combinés,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le principe du recouvrement par voie de fiscalisation de cette contribution pour 2017 et d'en fixer le montant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

APPROUVE le principe de fiscalisation du règlement de la participation financière au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette, dont le montant est fixé à 36 621,31€.

**Cotisation pour l'adhésion au Syndicat de l'Orge :
Montant et mode de recouvrement**

2017D23

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge laisse le choix aux communes membres quant au mode de recouvrement de la cotisation annuelle, soit par inscription budgétaire, soit par fiscalisation ou bien les deux combinés,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le principe du recouvrement par voie de fiscalisation de cette contribution pour 2017 et d'en fixer le montant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

APPROUVE le principe de fiscalisation du règlement de la participation financière au Syndicat de l'Orge pour l'année 2017, dont le montant est fixé à 55 539,80€.

**Décisions du maire
en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- 2017DM21 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000€ auprès de LA BANQUE POSTALE
- 2017DM22 : Séjour été à Longevilles Mont d'Or (25) du 9 au 16 juillet 2017 - Modalités de paiements proposées aux familles
- 2017DM23 : Séjour été à Lathus (86) du 17 au 23 juillet 2017 - Modalités de paiements proposées aux familles

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR